



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAINE ST NAZaire

Séance du 30-9-2024 à 18 h 30

L'invitation à la séance du conseil municipal a été valablement effectuée par mail et courrier de convocation joint en date du 25-9-2024.

Les points de l'ordre du jour sont :

- 1- Information ester en justice : suite recours CALL/CABALR concernant la convention fixant modalités de répartition de la dotation de solidarité intercommunautaire.
- 2- Approbation du PV de la réunion du Conseil Municipal du 19-6-24
- 3- Vote des délibérations :
 - Remboursement de factures
 - Dépenses relatives à la réalisation d'un diagnostic architectural pour l'église et demande de subvention
 - Demandes de subventions relatives aux travaux de rénovation de l'ancien café et de la salle avec point sur la préparation du dossier de consultation entreprise
 - Dépenses relatives à la pose d'une platine vidéophonie à l'école élémentaire et divers travaux
 - Travaux de voirie et demandes de subventions.
 - Création d'un emploi permanent au grade d'agent territorial spécialisé aux écoles maternelles à temps non complet
 - Prolongation d'un agent à temps complet et d'un agent à temps non complet en contrat saisonnier au service technique pour l'entretien des espaces verts
 - Recrutement d'un agent à temps complet en contrat pour accroissement temporaire d'activité au service technique pour une durée d'un an
 - Recrutement d'un agent administratif à temps complet en contrat aidé au service administratif pour une durée d'un an
 - Point effectif global suite aux recrutements précédents et prévisions 1^{er} semestre 2025.

Étaient excusé (e)s :

Mme DOCQUOIS Jocelyne, procuration donnée à M DESCAMPS Michel

Mme ROUGEGREZ Hélène, procuration donnée à Mme VASSEUR Cathy

M. DUFAY Mickael, procuration donnée à M HAUTREUX Julien

M BENARD Gérald, procuration donnée à Mme DEGARDIN Anne-Marie

Mme COUSAERT Delphine, Absente non excusée ; pas de procuration

Étaient présent (e)s :

Le Maire : M. VANTORRE Philippe

Mesdames et Messieurs les Adjoints

M. OMBREUX Nicolas, 2^{ème} Adjoint

Mme HACCART Isabelle, 3^{ème} Adjointe

M. HAUTREUX Julien, 4^{ème} Adjoint

Mesdames et Messieurs les Conseiller(es) délégué(es)

Mme LHERBIER Anne

Mme DEGARDIN Anne-Marie

M. GALVAIRE Enguerran

M.NAVEL Ludovic

Mesdames et Messieurs les Conseiller(es) Municipaux :

Mme VAAST Céline - Mme VASSEUR Cathy - M. DESCAMPS Michel - M. LOOTEN Dominique - Mme CLERBOUT Linda - Mme DELORY Brigitte

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire tient à revenir sur les propos tenus par Mme B. DELORY dans le bulletin municipal :

- M le Maire fait un point sur le projet de label Patrimoine, pour lequel plusieurs réunions ont été organisées avec un groupe de travail dédié.



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZAIRE

Séance du 30-9-2024 à 18 h 30

• • • • •

Or, il s'avère que la commune est déjà labélisée « Pays d'Art et d'Histoire » et qu'il n'est pas possible de cumuler deux labels de cet ordre. M le Maire regrette la perte de temps et d'énergie consacrée par le groupe de travail.

- **M le Maire interpelle l'opposition sur son projet de tribune d'expression du prochain bulletin.**

Il s'étonne que les questions posées ne tiennent pas compte des réponses pourtant préalablement apportées en conseil municipal, en commissions, ou en réunions, notamment vis-à-vis des jardins communaux et du label patrimoine.

Elles relèvent d'une méconnaissance des enjeux de recrutements, arrêts maladie à compenser et aides à l'embauche dont la commune ne peut se passer financièrement et qui conduisent à des contrats courts.

- **Au sujet des suites du recours CALL/CABALR concernant la convention fixant modalités de répartition de la dotation de solidarité intercommunautaire :**

M. le Maire rappelle l'opposition de la CALL à la dotation de solidarité intercommunautaire qui doit être mise au vote pour venir équilibrer les budgets des communes du SIZIAF. Faisant remarquer que durant des années, ces communes ne partageaient pas les recettes, investissaient très largement ce qui a conduit à la situation actuelle maintenant que les ressources disparaissent. Il s'interroge comme d'autres sur le bien-fondé de cette dotation de solidarité.

Le juge des référés a rejeté le recours des communes de la CALL à verser cette dotation, ce qui est lourd de conséquences pour les budgets de l'intercommunalité et des communes. La réparation des contributions des 36 communes de la CALL sera débattue lors d'un prochain conseil communautaire extraordinaire le 14 novembre prochain.

Pour Ablain Saint Nazaire, ces dotations seront progressives partant de 1.000€ à 3.000€ par an ce qui s'ajoutera aux 39.000€ annuels que la commune reverse déjà à la CALL.

○ **Au sujet de l'absence de Mme COUSAERT :**

Il est rappelé par M le Maire qu'en cas d'absence à trois conseils municipaux, l'élu est normalement exclu du conseil Municipal. Sans juger des motifs de ces absences, la question est posée.

M LOOTEN demande à savoir si l'ex-élue sera remplacée au sein du conseil, et par qui.

Mme CLERBOUT prend la parole et confirme, après renseignements pris, qu'une personne de la liste de Mme COUSAERT peut la remplacer.

Ce sujet sera étudié.

M. Le Maire, précise que ce conseil sera enregistré.

Le décompte des présents est effectué ; M. Le Maire constate que le quorum est atteint et déclare le conseil ouvert.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, M. Le Maire sollicite les membres présents pour la désignation du secrétaire de séance. Le conseil propose M HAUTREUX, qui accepte.

1- **Approbation du PV de la réunion du Conseil Municipal du 19-6-24**

Mme DELORY revient sur le coût annoncé du fleurissement de 8 600,00€ en assurant que ce coût a été donné en conseil municipal.

Mme DELORY réfute avoir proposé que le City Stade soit fermé à 21h00 lors du dernier Conseil Municipal ce que le conseil valide après recherche des notes prises par chacun.

2- **Vote des délibérations :**

● **Remboursement de factures**

Il s'agit de frais payés par certains membres du conseil, car la Mairie n'a pas de compte ouvert pour les fournisseurs concernés, à savoir :

- Achat par un agent, chez Action Arras pour les enfants des mercredis récréatifs. Comme chaque fin d'année, les enfants repartent avec un petit cadeau. Remboursement de 39,26€
- Avance par le Maire du coût de la visite de groupe à Wambrechies. Sorties des aînés du 24-9-24 pour lequel l'office du tourisme ne pouvait ni facturer via Chorus ni prendre de mandat administratif. Remboursement d'un montant de 160€
- Bureau Vallée Arras. Achats par un agent le 14-9-24, pour un montant de 131,14€ pour 2 cartons de papier A3 et des sous-chemises.
- Intermarché, achats de balais et seau spécifique par un agent 19,99€+12,99€. Suite à aménagement de poste afin de permettre à l'agent de ne pas avoir à se baisser pour essorer.



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZAIRE

Séance du 30-9-2024 à 18 h 30

- :- :- :- :-

Ce point est **voté à l'unanimité des présents et des représentés**

- **Dépenses relatives à la réalisation d'un diagnostic architectural pour l'église et demande de subvention**

M HAUTREUX expose :

Pour prétendre à des subventions du Département, celui-ci nous impose une méthodologie et un architecte du patrimoine. Le dossier doit être déposé en décembre 2024.

4 architectes ont été consultés.

- ART Architecte (Saint Omer)
- RE Aedifica (Béthune)
- Vincent Brunelle (Arras)
- Patrick Delamotte (Amiens)

2 réponses ont été reçues :

- RE Aedifica : 6.720€HT
- Vincent Brunelle : 7.100€HT + option plans de l'église : 2.000€HT

Rappel : nécessité de réaliser les plans de l'église (Air scanner avait proposé un devis pour 2.500€)

Il a été proposé en commission travaux d'interroger les deux candidats sur le montant de leurs missions économistes. L'un chiffré à 630€, l'autre à 1.800€. Le détail des missions semblant nécessaires.

Les deux candidats ont donc été interrogés et leurs nouvelles offres sont les suivantes :

- Brunelle : 6.950€HT (hors option)
- RE Aédifica : 6.720€HT (n'a pas changé son prix et le justifie)

Tous deux sont très compétents dans ce domaine, à lire leurs mémoires et références.

M Brunelle s'étant rendu sur place pour une visite, notamment de l'intérieur de la tour, et ayant remis un mémoire spécifique plus complet, il est proposé de retenir l'agence Brunelle.

D'autant qu'il propose un planning sur 6 semaines contre 10 semaines pour son confrère. Ce qui laissera du temps pour des échanges avant la remise du dossier de subventions en fin d'année.

Il conviendra aussi de retenir l'option de 2.000€HT pour les plans de façades et de coupes.

Soit une attribution à 8.950€HT option comprise.

Il est précisé que ces honoraires seront subventionnés.

Ce point est **voté à l'unanimité des présents et des représentés**

- **Demandes de subventions relatives aux travaux de rénovation de l'ancien café et de la salle avec point sur la préparation du dossier de consultation entreprise**

M HAUTREUX expose :

Le Permis de construire est déposé. Certains ajustements ont dû être réalisés avec l'architecte sur les destinations des deux bâtiments café et salle d'activité, ceci pour des questions fiscales et de demandes de subventions.

Des analyses amiante complémentaires ont dû être menées sur la chaudière et les tuiles de façade, en plus de la toiture déjà diagnostiquée. Les résultats sont positifs et le désamiantage a été ajouté au dossier de consultation des entreprises en cours de préparation.

Les objectifs sont les suivants : dossier de consultation des entreprises à Fin septembre, Consultation entreprise à Mi-octobre.



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAİN ST NAZAIRE

Séance du 30-9-2024 à 18 h 30

• • • • •

L'estimation travaux du maître d'œuvre s'élève à 440.000€HT pour un budget global, frais d'acquisition et honoraires compris de 675.000€HT.

M LOOTEN demande s'il n'y a pas un plafond de subventions.

Mme VAILLANT explique l'état d'avancement des subventions accordées et en préparation.

La commune s'est d'ores et déjà vu accordée 195.621,36€ de subventions sur 3 dossiers.

2 autres dossiers ont été déposés et ont reçu des avis favorables qui doivent encore être entérinés pour un montant de 51.575€.

3 autres dossiers de subventions sont encore à présenter entre décembre 24 et janvier 25 pour le logement, le dernier commerce de village et la salle polyvalente pour des montants respectifs de 7.300€, 150.000€ et 120.000€.

Soit un montant global prévisionnel de subventions à hauteur de 524 496,36€ (environ 77% de subventions demandées)

Ce point est **voté à l'unanimité des présents et des représentés**

- **Dépenses relatives à la pose d'une platine vidéophonie à l'école élémentaire et divers travaux**

M HAUTREUX expose :

Il est prévu de centraliser les amenées et retours des enfants des deux écoles depuis la place uniquement en supprimant l'accès rue Jules Ferry.

Pour cela, il faut installer une platine vidéophonie et un contrôle d'accès sur la grille de l'école primaire.

L'entreprise ATRIS Communication qui entretient et développe nos systèmes d'interphonie et réseaux a été consultée et remet un devis de 2.696,30€HT, ce qui reste cohérents avec les montants de nos derniers achats (vidéophonie garderie entre autres) La vidéophonie sera renvoyée les deux classes (primaire et maternelle).

La platine rue Jules Ferry sera conservée afin d'éviter d'autres frais en cas de nouvelle demande de changement d'organisation.

Ce point est **voté à l'unanimité des présents et des représentés**

- **Travaux de voirie et demandes de subventions.**

M HAUTREUX expose :

Le périmètre du programme 2025 de reprises des trottoirs et voirie est le suivant :

- Trottoir d'entrée sortie de village vers Souchez. De la vieille église à la sortie de village. Par zones dégradées (reprise non globale)
- Voirie résidence Guy Mollet sur la raquette de retourne
- Trottoir vers le 175 rue Marcel Lancino sur la partie la plus dégradée (15m environ)
- Bois de Mont, reprise des accotements de voirie tels que réalisés cette année rue de Carency et des nids de poule.
Devis reçus :
 - SOTRAIX : 48.316€HT
 - PATOUX TP : 55.805€HT

Il est proposé de valider ce projet de travaux et d'autoriser le dépôt de demande de subvention pour un projet dont le montant s'élève à 48.316€HT.

Il est précisé que les subventions à réclamer devront être à réfléchir en tenant compte aussi du projet global de sécurisation routier du village. Le plafond des subventions est à 37.500€.

Ce point est **voté à l'unanimité des présents et des représentés**



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZAIRE

Séance du 30-9-2024 à 18 h 30

- - - - -

- **Création d'un emploi permanent au grade d'agent territorial spécialisé aux écoles maternelles à temps non complet**

M OMBREUX expose :

Il rappelle les missions des ATSEM

- Accueil et hygiène des enfants
- Accompagnement des ateliers pédagogiques
- Surveillance et animation pendant les temps périscolaires
- Entretien des locaux par les ATSEM

Fiche de carrière selon les textes et les grilles : Agent spécialisé principal de deuxième classe des écoles en échelle C2. Échelon 1 de rémunération brute s'élève à 368, et à 367 en majoré.

L'objectif est d'avoir recruté cet agent pour début décembre.

Il est aussi précisé qu'un agent affecté au ménage sera en retraite en janvier 2025 ce qui compensera pour grande partie le coût de ce nouveau poste. Une modification de la répartition des missions sera opérée dès janvier 2025.

Ce point est **voté à 18 voix et l'abstention de Mme DELORY**

M. Ombreux, sans remettre en cause son vote, s'étonne de l'abstention de Mme Delory étant donné l'obligation par la loi de la permanence d'une ATSEM au sein d'une école.

- **Prolongation d'un agent à temps complet et d'un agent à temps non complet en contrat saisonnier au service technique pour l'entretien des espaces verts**

M le Maire expose :

La nécessité de prolonger ces deux contrats à durée courte (6 mois) qui arrivent à échéance dans un mois.

Ces contrats concernent des agents déjà en poste au sein de la commune.

Il est possible d'engager ces contrats sur une durée totale de 6 mois sur 12 mois.

Ce point est **voté à l'unanimité des présents et des représentés**

- **Recrutement d'un agent à temps complet en contrat pour accroissement temporaire d'activité au service technique pour une durée d'un an**

M le Maire expose :

Il s'agit ici aussi d'un contrat concernant un agent déjà en poste, mais dont le contrat aidé arrive à échéance.

L'objectif est de re créer ce poste.

La nécessité de créer à nouveau ce poste à temps complet au vu d'un accroissement d'activité prévisible portant entre autres sur le cimentage des caniveaux, la signalisation, la taille des talus et les travaux de réaménagement de la cour d'école.

Le poste sera à 35H par semaine pour une durée d'un an.

Ce point est **voté à l'unanimité des présents et des représentés**

- **Recrutement d'un agent administratif à temps complet en contrat aidé au service administratif pour une durée d'un an**

M le Maire expose qu'il est nécessaire de recruter pour une durée d'un an à temps complet en contrat aidé un agent administratif.

Ce point est **voté à l'unanimité des présents et des représentés**

- **Point effectif global suite aux recrutements précédents et prévisions 1er semestre 2025.**

Le point est fait sur les effectifs de la commune :

- Emplois permanents service administratif : 3 agents
- Services techniques :
- 1 poste de responsable permanent à temps complet (absent)
- 2 postes permanents à temps complet pour les agents d'entretien
- 1 agent à mi-temps
- 1 agent en disponibilité jusqu'au 1er avril 2025
- Services techniques « dames » :
- 1 responsable
- 4 agentes à temps complet
- 1 agent à 28H/semaine
- Service animation :
- 1 agent à 11H/semaine
- 1 agent ré intégré à titre provisoire (absent depuis novembre 2022)
- 2 agents en contrats aidés depuis septembre 2024.



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZaire

Séance du 30-9-2024 à 18 h 30

- - - - -

- Une délibération avait été prise pour un recrutement à temps complet, mais l'agente a souhaité être recrutée à 30H/semaine pour raisons personnelles.

3- Information :

- **Projet de sécurisation routière**

M le Maire vient de recevoir le dossier proposé par le Département. Son analyse fera l'objet d'une prochaine commission travaux.

- **Projet d'aménagement de la cour d'école maternelle**

M GALVAIRE a étudié un projet de ré aménagement de la cour d'école.

Celui-ci sera présenté aux parents d'élèves des élections de ceux-ci début octobre, puis aux membres de la commission environnement.

Mme HACCART souligne que des architectes paysagistes départementaux peuvent accompagner à la conception de ce type d'aménagement.

- **Diverses informations : M. le Maire passe la parole à chaque adjoint :**

- **Mme DOCQUOIS, 1^{ère} Adjointe :**

Mme LHERBIER revient sur la sortie des aînés qui a donné satisfaction. RDV pris le 14 octobre pour le goûter des aînés.

- **M. OMBREUX, 2^{ème} Adjoint :**

Le bulletin va paraître prochainement malgré des retards dans les transmissions.

- **M. HAUTREUX, 4^{ème} Adjoint :**

Les modifications des chaudières communales en vue du changement de gaz mi-octobre seront réalisées après obtention des devis et validations de ceux-ci par GRDF qui procédera au remboursement de la commune.
Opération neutre pour la commune.

- **Mme HACCART, 3^{ème} Adjointe :**

Le dossier de subventions aux associations est en nouvelle analyse, car des lacunes existent concernant les attestations d'assurances responsabilité civile qui parfois ne couvrent pas les manifestations exceptionnelles organisées dans les équipements communaux (réceptions, concours, expositions, qui peuvent accueillir des personnes non licenciées...). Ces absences de couvertures peuvent conduire à une non-prise en charge de dégradations matérielles ou physiques et une mise en défaut de la collectivité.
Les associations ont été relancées, mais les dossiers ne reviennent pas.

- **M LOOTEN :**

Le téléthon est en cours de préparation. Les présidents d'association ont été contactés. 6 associations ont répondu présentes. Une réunion sera organisée pour planification dès que tout le monde aura répondu.

Le Conseil Municipal prend fin

Le Maire,

Philippe VANTORRE

Le Secrétaire de séance,

Julien HAUTREUX



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZAIRE

Séance du 30-9-2024 à 18 h 30

- - - - -

L'invitation à la séance du conseil municipal a été valablement effectuée par mail et courrier de convocation joint en date du 25-9-2024.

Les points de l'ordre du jour sont :

- 1- Information ester en justice : suite recours CALL/CABALR concernant la convention fixant modalités de répartition de la dotation de solidarité intercommunautaire.
- 2- Approbation du PV de la réunion du Conseil Municipal du 19-6-24
- 3- Vote des délibérations :
 - Remboursement de factures
 - Dépenses relatives à la réalisation d'un diagnostic architectural pour l'église et demande de subvention
 - Demandes de subventions relatives aux travaux de rénovation de l'ancien café et de la salle avec point sur la préparation du dossier de consultation entreprise
 - Dépenses relatives à la pose d'une platine vidéophonie à l'école élémentaire et divers travaux
 - Travaux de voirie et demandes de subventions.
 - Création d'un emploi permanent au grade d'agent territorial spécialisé aux écoles maternelles à temps non complet
 - Prolongation d'un agent à temps complet et d'un agent à temps non complet en contrat saisonnier au service technique pour l'entretien des espaces verts
 - Recrutement d'un agent à temps complet en contrat pour accroissement temporaire d'activité au service technique pour une durée d'un an
 - Recrutement d'un agent administratif à temps complet en contrat aidé au service administratif pour une durée d'un an
 - Point effectif global suite aux recrutements précédents et prévisions 1^{er} semestre 2025.

Étaient excusé (e)s :

Mme DOCQUOIS Jocelyne, procuration donnée à M DESCAMPS Michel

Mme ROUGEGREZ Hélène, procuration donnée à Mme VASSEUR Cathy

M. DUFAY Mickael, procuration donnée à M HAUTREUX Julien

M BENARD Gérald, procuration donnée à Mme DEGARDIN Anne-Marie

Mme COUSAERT Delphine, Absente non excusée ; pas de procuration

Étaient présent (e)s :

Le Maire : M. VANTORRE Philippe

Mesdames et Messieurs les Adjoints

M. OMBREUX Nicolas, 2^{ème} Adjoint
Mme HACCART Isabelle, 3^{ème} Adjointe
M. HAUTREUX Julien, 4^{ème} Adjoint

Mesdames et Messieurs les Conseiller(es) délégué(es)

Mme LHERBIER Anne
Mme DEGARDIN Anne-Marie
M. GALVAIRE Enguerran
M. NAVEL Ludovic

Mesdames et Messieurs les Conseiller(es) Municipaux :

Mme VAAST Céline - Mme VASSEUR Cathy - M. DESCAMPS Michel - M. LOOTEN Dominique - Mme CLERBOUT Linda - Mme DELORY Brigitte

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire tient à revenir sur les propos tenus par Mme B. DELORY dans le bulletin municipal ;

- M le Maire fait un point sur le projet de label Patrimoine, pour lequel plusieurs réunions ont été organisées avec un groupe de travail dédié.



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZAIRE

Séance du 30-9-2024 à 18 h 30

- :- :- :-

Or, il s'avère que la commune est déjà labélisée « Pays d'Art et d'Histoire » et qu'il n'est pas possible de cumuler deux labels de cet ordre. M le Maire regrette la perte de temps et d'énergie consacrée par le groupe de travail.

- **M le Maire interpelle l'opposition sur son projet de tribune d'expression du prochain bulletin.**

Il s'étonne que les questions posées ne tiennent pas compte des réponses pourtant préalablement apportées en conseil municipal, en commissions, ou en réunions, notamment vis-à-vis des jardins communaux et du label patrimoine.

Elles relèvent d'une méconnaissance des enjeux de recrutements, arrêts maladie à compenser et aides à l'embauche dont la commune ne peut se passer financièrement et qui conduisent à des contrats courts.

- **Au sujet des suites du recours CALL/CABALR concernant la convention fixant modalités de répartition de la dotation de solidarité intercommunautaire :**

M. le Maire rappelle l'opposition de la CALL à la dotation de solidarité intercommunautaire qui doit être mise au vote pour venir équilibrer les budgets des communes du SIZIAF. Faisant remarquer que durant des années, ces communes ne partageaient pas les recettes, investissaient très largement ce qui a conduit à la situation actuelle maintenant que les ressources disparaissent. Il s'interroge comme d'autres sur le bien-fondé de cette dotation de solidarité.

Le juge des référés a rejeté le recours des communes de la CALL à verser cette dotation, ce qui est lourd de conséquences pour les budgets de l'intercommunalité et des communes. La réparation des contributions des 36 communes de la CALL sera débattue lors d'un prochain conseil communautaire extraordinaire le 14 novembre prochain.

Pour Ablain Saint Nazaire, ces dotations seront progressives partant de 1.000€ à 3.000€ par an ce qui s'ajoutera aux 39.000€ annuels que la commune reverse déjà la CALL.

o **Au sujet de l'absence de Mme COUSAERT :**

Il est rappelé par M le Maire qu'en cas d'absence à trois conseils municipaux, l'élu est normalement exclu du conseil Municipal. Sans juger des motifs de ces absences, la question est posée.

M LOOTEN demande à savoir si l'ex-élue sera remplacée au sein du conseil, et par qui.

Mme CLERBOUT prend la parole et confirme, après renseignements pris, qu'une personne de la liste de Mme COUSAERT peut la remplacer.

Ce sujet sera étudié.

M. Le Maire, précise que ce conseil sera enregistré.

Le décompte des présents est effectué ; M. Le Maire constate que le quorum est atteint et déclare le conseil ouvert.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, M. Le Maire sollicite les membres présents pour la désignation du secrétaire de séance. Le conseil propose M HAUTREUX, qui accepte.

1- Approbation du PV de la réunion du Conseil Municipal du 19-6-24

Mme DELORY revient sur le coût annoncé du fleurissement de 8 600,00€ en assurant que ce coût a été donné en conseil municipal.

Mme DELORY réfute avoir proposé que le City Stade soit fermé à 21h00 lors du dernier Conseil Municipal ce que le conseil valide après recherche des notes prises par chacun.

2- Vote des délibérations :

● **Remboursement de factures**

Il s'agit de frais payés par certains membres du conseil, car la Mairie n'a pas de compte ouvert pour les fournisseurs concernés, à savoir :

- o Achat par un agent, chez Action Arras pour les enfants des mercredis récréatifs. Comme chaque fin d'année, les enfants repartent avec un petit cadeau. Remboursement de 39,26€
- o Avance par le Maire du coût de la visite de groupe à Wambrechies. Sorties des aînés du 24-9-24 pour lequel l'office du tourisme ne pouvait ni facturer via Chorus ni prendre de mandat administratif. Remboursement d'un montant de 160€
- o Bureau Vallée Arras. Achats par un agent le 14-9-24, pour un montant de 131,14€ pour 2 cartons de papier A3 et des sous-chemises.
- o Intermarché, achats de balais et seau spécifique par un agent 19,99€+12,99€. Suite à aménagement de poste afin de permettre à l'agent de ne pas avoir à se baisser pour essorer.



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZAIRE

Séance du 30-9-2024 à 18 h 30

• • • •

Ce point est **voté à l'unanimité des présents et des représentés**

- **Dépenses relatives à la réalisation d'un diagnostic architectural pour l'église et demande de subvention**

M HAUTREUX expose :

Pour prétendre à des subventions du Département, celui-ci nous impose une méthodologie et un architecte du patrimoine. Le dossier doit être déposé en décembre 2024.

4 architectes ont été consultés.

- ART Architecte (Saint Omer)
- RE Aedifica (Béthune)
- Vincent Brunelle (Arras)
- Patrick Delamotte (Amiens)

2 réponses ont été reçues :

- RE Aedifica : 6.720€HT
- Vincent Brunelle : 7.100€HT + option plans de l'église : 2.000€HT

Rappel : nécessité de réaliser les plans de l'église (Air scanner avait proposé un devis pour 2.500€)

Il a été proposé en commission travaux d'interroger les deux candidats sur le montant de leurs missions économistes. L'un chiffré à 630€, l'autre à 1.800€. Le détail des missions semblant nécessaires.

Les deux candidats ont donc été interrogés et leurs nouvelles offres sont les suivantes :

- Brunelle : 6.950€HT (hors option)
- RE Aédifica : 6.720€HT (n'a pas changé son prix et le justifie)

Tous deux sont très compétents dans ce domaine, à lire leurs mémoires et références.

M Brunelle s'étant rendu sur place pour une visite, notamment de l'intérieur de la tour, et ayant remis un mémoire spécifique plus complet, il est proposé de retenir l'agence Brunelle.

D'autant qu'il propose un planning sur 6 semaines contre 10 semaines pour son confrère. Ce qui laissera du temps pour des échanges avant la remise du dossier de subventions en fin d'année.

Il conviendra aussi de retenir l'option de 2.000€HT pour les plans de façades et de coupes.

Soit une attribution à 8.950€HT option comprise.

Il est précisé que ces honoraires seront subventionnés.

Ce point est **voté à l'unanimité des présents et des représentés**

- **Demandes de subventions relatives aux travaux de rénovation de l'ancien café et de la salle avec point sur la préparation du dossier de consultation entreprise**

M HAUTREUX expose :

Le Permis de construire est déposé. Certains ajustements ont dû être réalisés avec l'architecte sur les destinations des deux bâtiments café et salle d'activité, ceci pour des questions fiscales et de demandes de subventions.

Des analyses amiante complémentaires ont dû être menées sur la chaudière et les tuiles de façade, en plus de la toiture déjà diagnostiquée. Les résultats sont positifs et le désamiantage a été ajouté au dossier de consultation des entreprises en cours de préparation.

Les objectifs sont les suivants : dossier de consultation des entreprises à Fin septembre, Consultation entreprise à Mi-octobre.



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAİN ST NAZAIRE

Séance du 30-9-2024 à 18 h 30

- :- :- :- :-

L'estimation travaux du maître d'œuvre s'élève à 440.000€HT pour un budget global, frais d'acquisition et honoraires compris de 675.000€HT.

M LOOTEN demande s'il n'y a pas un plafond de subventions.

Mme VAILLANT explique l'état d'avancement des subventions accordées et en préparation.

La commune s'est d'ores et déjà vu accordée 195.621,36€ de subventions sur 3 dossiers.

2 autres dossiers ont été déposés et ont reçu des avis favorables qui doivent encore être entérinés pour un montant de 51.575€
3 autres dossiers de subventions sont encore à présenter entre décembre 24 et janvier 25 pour le logement, le dernier commerce de village et la salle polyvalente pour des montants respectifs de 7.300€, 150.000€ et 120.000€.

Soit un montant global prévisionnel de subventions à hauteur de 524 496,36€ (environ 77% de subventions demandées)

Ce point est **voté à l'unanimité des présents et des représentés**

● Dépenses relatives à la pose d'une platine vidéophonie à l'école élémentaire et divers travaux

M HAUTREUX expose :

Il est prévu de centraliser les amenées et retours des enfants des deux écoles depuis la place uniquement en supprimant l'accès rue Jules Ferry.

Pour cela, il faut installer une platine vidéophonie et un contrôle d'accès sur la grille de l'école primaire.

L'entreprise ATRIS Communication qui entretient et développe nos systèmes d'interphonie et réseaux a été consultée et remet un devis de 2.696,30€HT, ce qui reste cohérents avec les montants de nos derniers achats (vidéophonie garderie entre autres). La vidéophonie sera renvoyée les deux classes (primaire et maternelle).

La platine rue Jules Ferry sera conservée afin d'éviter d'autres frais en cas de nouvelle demande de changement d'organisation.

Ce point est **voté à l'unanimité des présents et des représentés**

● Travaux de voirie et demandes de subventions.

M HAUTREUX expose :

Le périmètre du programme 2025 de reprises des trottoirs et voirie est le suivant :

- Trottoir d'entrée sortie de village vers Souchez. De la vieille église à la sortie de village. Par zones dégradées (reprise non globale)
- Voirie résidence Guy Mollet sur la raquette de retournement
- Trottoir vers le 175 rue Marcel Lancino sur la partie la plus dégradée (15m environ)
- Bois de Mont, reprise des accotements de voirie tels que réalisés cette année rue de Carency et des nids de poule.
Devis reçus :
 - SOTRAIX : 48.316€HT
 - PATOUX TP : 55.805€HT

Il est proposé de valider ce projet de travaux et d'autoriser le dépôt de demande de subvention pour un projet dont le montant s'élève à 48.316€HT.

Il est précisé que les subventions à réclamer devront être à réfléchir en tenant compte aussi du projet global de sécurisation routier du village. Le plafond des subventions est à 37.500€.

Ce point est **voté à l'unanimité des présents et des représentés**



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAİN ST NAZAIRE

Séance du 30-9-2024 à 18 h 30

- :- :- :- :-

- **Création d'un emploi permanent au grade d'agent territorial spécialisé aux écoles maternelles à temps non complet**
M OMBREUX expose :

Il rappelle les missions des ATSEM

- Accueil et hygiène des enfants
- Accompagnement des ateliers pédagogiques
- Surveillance et animation pendant les temps périscolaires
- Entretien des locaux par les ATSEM

Fiche de carrière selon les textes et les grilles : Agent spécialisé principal de deuxième classe des écoles en échelle C2. Échelon 1 de rémunération brute s'élève à 368, et à 367 en majoré.

L'objectif est d'avoir recruté cet agent pour début décembre.

Il est aussi précisé qu'un agent affecté au ménage sera en retraite en janvier 2025 ce qui compensera pour grande partie le coût de ce nouveau poste. Une modification de la répartition des missions sera opérée dès janvier 2025.

Ce point est **voté à 18 voix et l'abstention de Mme DELORY**

M. Ombreux, sans remettre en cause son vote, s'étonne de l'abstention de Mme Delory étant donné l'obligation par la loi de la permanence d'une ATSEM au sein d'une école.

- **Prolongation d'un agent à temps complet et d'un agent à temps non complet en contrat saisonnier au service technique pour l'entretien des espaces verts**

M le Maire expose :

La nécessité de prolonger ces deux contrats à durée courte (6 mois) qui arrivent à échéance dans un mois.

Ces contrats concernent des agents déjà en poste au sein de la commune.

Il est possible d'engager ces contrats sur une durée totale de 6 mois sur 12 mois.

Ce point est **voté à l'unanimité des présents et des représentés**

- **Recrutement d'un agent à temps complet en contrat pour accroissement temporaire d'activité au service technique pour une durée d'un an**

M le Maire expose :

Il s'agit ici aussi d'un contrat concernant un agent déjà en poste, mais dont le contrat aidé arrive à échéance.

L'objectif est de re créer ce poste.

La nécessité de créer à nouveau ce poste à temps complet au vu d'un accroissement d'activité prévisible portant entre autres sur le cimentage des caniveaux, la signalisation, la taille des talus et les travaux de réaménagement de la cour d'école.

Le poste sera à 35H par semaine pour une durée d'un an.

Ce point est **voté à l'unanimité des présents et des représentés**

- **Recrutement d'un agent administratif à temps complet en contrat aidé au service administratif pour une durée d'un an**

M le Maire expose qu'il est nécessaire de recruter pour une durée d'un an à temps complet en contrat aidé un agent administratif.

Ce point est **voté à l'unanimité des présents et des représentés**

- **Point effectif global suite aux recrutements précédents et prévisions 1er semestre 2025.**

Le point est fait sur les effectifs de la commune :

- Emplois permanents service administratif : 3 agents
- Services techniques :
- 1 poste de responsable permanent à temps complet (absent)
- 2 postes permanents à temps complet pour les agents d'entretien
- 1 agent à mi-temps
- 1 agent en disponibilité jusqu'au 1er avril 2025
- Services techniques « dames » :
- 1 responsable
- 4 agentes à temps complet
- 1 agent à 28H/semaine
- Service animation :
- 1 agent à 11H/semaine
- 1 agent intégré à titre provisoire (absent depuis novembre 2022)
- 2 agents en contrats aidés depuis septembre 2024.



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN ST NAZaire

Séance du 30-9-2024 à 18 h 30

- Une délibération avait été prise pour un recrutement à temps complet, mais l'agente a souhaité être recrutée à 30H/semaine pour raisons personnelles.

3- Information :

- **Projet de sécurisation routière**

M le Maire vient de recevoir le dossier proposé par le Département. Son analyse fera l'objet d'une prochaine commission travaux.

- **Projet d'aménagement de la cour d'école maternelle**

M GALVAIRE a étudié un projet de ré aménagement de la cour d'école.

Celui-ci sera présenté aux parents d'élèves des élections de ceux-ci début octobre, puis aux membres de la commission environnement.

Mme HACCART souligne que des architectes paysagistes départementaux peuvent accompagner à la conception de ce type d'aménagement.

- **Diverses informations : M. le Maire passe la parole à chaque adjoint :**

- **Mme DOCQUOIS, 1^{ère} Adjointe :**

Mme LHERBIER revient sur la sortie des aînés qui a donné satisfaction. RDV pris le 14 octobre pour le goûter des aînés.

- **M. OMBREUX, 2^{ème} Adjoint :**

Le bulletin va paraître prochainement malgré des retards dans les transmissions.

- **M. HAUTREUX, 4^{ème} Adjoint :**

Les modifications des chaudières communales en vue du changement de gaz mi-octobre seront réalisées après obtention des devis et validations de ceux-ci par GRDF qui procédera au remboursement de la commune. Opération neutre pour la commune.

- **Mme HACCART, 3^{ème} Adjointe :**

Le dossier de subventions aux associations est en nouvelle analyse, car des lacunes existent concernant les attestations d'assurances responsabilité civile qui parfois ne couvrent pas les manifestations exceptionnelles organisées dans les équipements communaux (réceptions, concours, expositions, qui peuvent accueillir des personnes non licenciées...). Ces absences de couvertures peuvent conduire à une non-prise en charge de dégradations matérielles ou physiques et une mise en défaut de la collectivité. Les associations ont été relancées, mais les dossiers ne reviennent pas.

- **M LOOTEN :**

Le Téléthon est en cours de préparation. Les présidents d'association ont été contactés. 6 associations ont répondu présentes. Une réunion sera organisée pour planification dès que tout le monde aura répondu.

Le Conseil Municipal prend fin

Le Maire,

Philippe VANTORRE

Le Secrétaire de séance,

Julien HAUTREUX

JP